

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNE DE SOLARO**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOULIN-PAOLI Guy, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MOULIN-PAOLI G., GRANDO G., POLI M, ANDREANI N, NICOLAI M., SECONDI P., TOMASINI L.,, PLA R., VIOLA-GRUNDICH J.,, CHAMBE A

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

ETAIENT ABSENTS : GIUDICELLI P.A, ACKER-CESARI V, ORSONI C

Nbre de conseillers en exercice : 13

Nbre de conseillers présents : 10

Nbre de conseillers ayant signé : 10

Date de convocation : 13/09/2022

Date d'affichage: 13/09/2022

OBJET : ACQUISITION à l'EURO SYMBOLIQUE de la parcelle B659

Le Maire propose à l'assemblée présente d'acquérir une parcelle de terrain cadastrée B 659 au lieudit Puzzone d'une contenance de 80ca supportant une ancienne bâtisse préfabriquée actuellement en ruine située sur la parcelle B 1188 acquise par la commune en 2004

Considérant l'intérêt de la commune d'acquérir ce bien notamment par sa situation géographique puisque attenante à un terrain communal

Considérant que cette acquisition permettra à la commune de mener à bien son projet d'aménagement d'une salle polyvalente sur l'ensemble des deux terrains

Vu la proposition faite à l'euro symbolique par la société immobilière, propriétaire de la dite parcelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle B659

AUTORISE le maire à signer l'acte d'achat ainsi que toutes les pièces afférentes pour la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Solaro le 19/09/2022

Le Maire
Guy MOULIN-PAOLI



Le Maire,
Guy MOULIN-PAOLI

REÇU EN PREFECTURE

le 22/09/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-212002836-20220919-19092201-DE